

Avez-vous entendu quel engagement le ministre des Finances exige de ces principaux décisionnaires? S'ils ne peuvent s'engager à faire preuve d'austérité, quoi que cela puisse vouloir dire, ils devront au moins s'engager à convaincre les autres de le faire.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Je voudrais être juste envers l'honorable représentant. Je ne lui reproche pas d'essayer de nous faire avaler cette histoire car je ne pense pas qu'il connaisse les opinions du premier ministre. Si le ministre des Finances avait les mains libres, je pense bien que ces contrôles seraient levés bien vite. Il est sans doute conscient de la complexité de notre économie et des dommages que les contrôles commencent à causer au Canada.

Le premier ministre, et je le dis sans vouloir offenser personne, est fort autoritaire. Il donne l'impression qu'il va mettre les capitalistes, le patronat et le salariat au pas. Il va exiger qu'ils se conduisent comme il s'attend qu'ils le fassent. Telle est son attitude très rigide à moins que certaines fins politiques exigent qu'il n'agisse autrement.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: De là, toutes ces contorsions, ces volte-face et ces propos ambigus. Je ferai mieux d'être franc. Je me méfie tout à fait du premier ministre, particulièrement à ce sujet. Il a été malhonnête en imposant les contrôles. Je croyais qu'il serait malhonnête au sujet de l'abandon des contrôles et je constate que c'est précisément ce qui arrive. Qui peut avoir confiance en ce que le gouvernement fera à ce sujet?

● (2100)

Il y a ensuite la question du calendrier des mesures de décontrôle. Le premier ministre a mis l'accent dessus il y a deux semaines alors qu'il expliquait la position électorale qu'il avait adoptée en 1974. Il n'y a pas de moment idéal pour le décontrôle. Ce moment est aussi bon que n'importe quel moment que le gouvernement risque de choisir pour mettre en œuvre le processus de décontrôle. Il y a actuellement un ralentissement de l'économie et, si le gouvernement n'agit pas pour des raisons qui sont siennes et qu'il attend que se produise la reprise économique, comme il espère que cela sera le cas, le décontrôle deviendra de plus en plus difficile à exécuter, à cause de la perspective d'un regain d'inflation après le décontrôle. Naturellement, en attendant, l'existence des mesures de contrôle décourage la relance de l'économie.

Le fait de lever les contrôles maintenant avec des mesures de sauvegarde semblables à celles qu'ont décrites le chef de mon parti et le député de York-Simcoe ne se traduirait pas par un regain d'inflation trop important. Ce regain d'inflation se produira de toute façon et, comme l'admet d'ailleurs le ministre, ce sera probablement dans le secteur alimentaire et certainement dans celui de l'énergie et des contrats qui ont fait l'objet de mesures de réduction durant la période des mesures de contrôle mais qui n'ont pas été modifiés ou dont on n'est pas certain qu'ils l'aient été. Le député de York-Simcoe nous a

Anti-inflation—Loi

déclaré cet après-midi comment on pourrait y pallier, et à en juger par ce qu'a dit le ministre ce soir, il semblerait que ce dernier soit sur le point de présenter un amendement pour le faire précisément, afin que ces secteurs ne posent pas de problème. On peut donc régler cette question et il n'est pas nécessaire de maintenir les contrôles sur l'économie pendant très longtemps pour régler ce problème.

A mon avis, les contrôles sur les prix et les revenus ne devraient être conservés que dans les cas précis où ils sont utiles, tels que dans les cas d'urgence. Il y en a eu un en 1973 et en 1974 et si, à titre de système général de contrôles, le système beaucoup moins perfectionné que j'avais proposé à l'époque avait été adopté, cela nous aurait épargné un bon nombre des problèmes dont a souffert notre économie et beaucoup des difficultés qui préoccupent aujourd'hui le ministre des Finances et le peuple canadien.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Le gouvernement n'a pas alors voulu agir pour des raisons strictement politiques, de même qu'il a adopté les mesures de contrôle en 1975 pour des raisons purement politiques. Le gouvernement a présenté les mesures de contrôle en 1975, alors que le cheval s'était presque complètement échappé de l'écurie. La seule chose qu'il aura été capable de rattraper c'est sa queue.

Le ministre parle des succès remportés jusqu'ici par le programme. J'en aurais long à dire à ce sujet, et certains de mes collègues s'en chargeront. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit dans la motion, mais plutôt de savoir s'il faut conserver ou abolir les contrôles. Je ne puis cependant m'empêcher de relever les affirmations du ministre. Il a affirmé certaines choses au comité des finances, du commerce et des questions économiques, le 26 mai 1977. Par exemple:

... et les prix ont été limités autant par les facteurs concurrentiels que par le programme de lutte contre l'inflation.

M. Macdonald (Rosedale): Et je l'ai répété ici.

M. Stanfield: J'ai suivi très attentivement le ministre et il n'a pas dit cela.

A la même séance de comité il déclarait:

Puis-je faire une correction? Les facteurs concurrentiels étaient plus responsables que le programme de lutte contre l'inflation.

Des voix: Oh, oh!

M. Stanfield: Mon temps de parole est limité et je ne tiens pas à argumenter sur le degré de réussite obtenu jusqu'ici par la politique et le programme. Ce qui m'intéresse c'est l'avenir. Le point essentiel, celui sur lequel j'insistais en 1973, en 1974 et en 1975, c'est qu'une politique de contrôle n'a d'effet qu'à courte durée. Je pense que j'ai toujours eu la même opinion, et je pense pouvoir dire avec ma modestie habituelle que j'ai toujours eu raison sur cette question.

Des voix: Bravo!

M. Macdonald (Rosedale): Cela doit vous consoler.

M. Mazankowski: Des sujets de consolation, c'est surtout vous qui en auriez besoin.